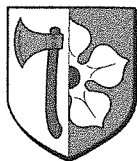


29 SEP. 2025

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de circulation, rue
du Foyer et rue du Cimetière, du 1^{er} au 8 octobre 2025.**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- Vu le Code Routier, notamment l'article R 225,
- Considérant l'incidence des travaux de réfection de l'enrobé du trottoir et de la traversée dans la du Cimetière au niveau du croisement avec la rue du Foyer à Schirrhein,
- Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 29 septembre 2025,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera barrée et le stationnement interdit, au droit des travaux, dans la rue du Cimetière du 1^{er} 8 octobre 2025, le temps des travaux.

Article 2 La circulation des véhicules dans la rue du Foyer, au droit des travaux, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 1^{er} au 8 octobre 2025.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par TRABET (Haguenau), société intervenante.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau
- L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT